



Saint-Hilaire
lès-Andréisis
DANS LE LOIRET

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LÈS-ANDRÉISIS**

***PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL***

Séance du 10 septembre 2026

Lieu : salle Annexe — Heure de début : 18h00

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

Monsieur Christophe GAUDY, Maire de Saint-Hilaire-lès-Andréisis, a convoqué les membres du Conseil Municipal conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour de la présente séance était le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23 juillet 2026
2. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations
3. Décision modificative du budget assainissement 2026
4. Adoption du règlement du service d'assainissement collectif
5. Constitution d'une provision comptable pour créances en non-valeur – Budget assainissement 2026
6. Questions diverses

Point ajouté en séance, à l'unanimité des membres présents : Solidarité en faveur des communes sinistrées par les incendies.

MEMBRES PRÉSENTS

Christophe GAUDY – Maire

Alain DARMON – Conseiller municipal

Philippe CARRE – Conseiller municipal

Robert COULON – 4^{ème} adjoint

Loïc DELANDRE – Conseiller municipal

David FOURNIER – Conseiller municipal

Céline GAUDON – Conseillère municipale

Olivier GENDRON – 2^{ème} adjoint

Pietro PAPA – Conseiller municipal

Laure RENARD – Conseillère municipale

Laura ROUELLE – Conseillère municipale

Marie-Françoise RIVIÈRE – 1^{ère} adjointe

Jocelyne SPECHT – Conseillère déléguée

Jennifer ZELGHIN – 3^{ème} adjointe

Assistait également à la réunion : Magalie QUÉTER, secrétaire générale de mairie

MEMBRES EXCUSÉS

Elisa BRETON – pouvoir donné à Jennifer ZELGHIN

MEMBRES ABSENTS

Personne

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Robert COULON a été désigné Secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h00 et procède à la lecture du compte rendu de la réunion précédente du 23 juillet 2026.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 JUILLET 2026

Le compte rendu de la séance du 23 juillet 2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé.

Vote : Adopté à l'unanimité — Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions suivantes, prises dans le cadre de ses délégations, depuis la précédente séance :

Veolia – mise à jour du cahier de vie et du sandre de la station d'épuration : 2 472,00 €

Yess électrique - Fournitures pour la campagne Octobre Rose (rubans) : 381.82 €

Verisure – installation de l'alarme à l'école : 3 640,20 €, complétée d'un abonnement mensuel de surveillance de 248,39 €

Vauvelle - Commande de trois tonnes d'enrobé à froid : 795,96 €

MDM - Commande de deux tonnes de sel de déneigement : 736,32 €

Gitem - Acquisition de deux fours à micro-ondes (mairie et salle polyvalente) : 198,00 €

Sud Métallerie – intervention sur le moteur du brise-soleil : 682.56 €

L'écho technique - Acquisition de deux poubelles (abri-bus des Hauts Bois et lavoir) : 1 440,00 €

Soit un montant total de **10 595,25 €** au titre des décisions prises dans le cadre des délégations depuis la précédente séance.

POINT N°1 – DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2026

Exposé des motifs : Afin de permettre le règlement de la facture de Veolia relative à la mise à jour du cahier de vie et du sandre de la station d'épuration, d'un montant de 2 472,00 €, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits au sein du budget assainissement 2026.

Décision : Le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits suivant, au sein du budget assainissement 2026 : -1 400,00 € du chapitre 68 (article 6817) et -1 072,00 € au sein du chapitre 011 (article 61521) et +2 472,00 € du chapitre 011 (article 611) afin de permettre le paiement de la facture susmentionnée.

Vote : *Adopté à l'unanimité — Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0*

Référence de délibération : D2026_09_056

POINT N°2 – ADOPTION DU RÈGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exposé des motifs : En vue du raccordement d'un administré (4, rue du Cimetière) au réseau d'assainissement collectif, la commune a établi un règlement du service d'assainissement collectif, élaboré sur le modèle de celui en vigueur dans la commune d'Ervauville. Ce règlement précise notamment les modalités de raccordement, la répartition des travaux entre la commune et les propriétaires riverains, ainsi que le tarif applicable aux raccordements, fixé à 3 500,00 €. Il est signalé que ce tarif est inférieur au coût réel constaté des raccordements ; une révision de ce montant sera étudiée ultérieurement.

Décision : Le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement du service d'assainissement collectif, sous réserve de la correction des erreurs matérielles (coquilles) relevées, notamment sur le document de demande de raccordement au réseau public de collecte.

Vote : *Adopté à l'unanimité — Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0*

Référence de délibération : D2026_09_057

POINT N°3 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CRÉANCES EN NON-VALEUR – BUDGET ASSAINISSEMENT 2026

Exposé des motifs : Sur demande de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision comptable pour une créance en non-valeur, au budget assainissement, d'un montant de 160,82 €, correspondant à une somme non recouvrée.

Décision : Le Conseil Municipal décide de constituer la provision comptable correspondante et d'émettre le mandat de paiement afférent.

Vote : *Adopté à l'unanimité — Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0*

Référence de délibération : D2026_09_058

POINT N°4 – SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INCENDIES

Exposé des motifs : Monsieur le Maire rappelle les incendies survenus en France au cours de l'été 2026, ayant ravagé environ 115 000 hectares, notamment en forêt de Fontainebleau, dans le Sud Ouest et en Sologne. L'Association des Maires de France (AMF) a ouvert une souscription de solidarité destinée à venir en aide aux communes sinistrées.

Décision : Le Conseil Municipal décide d'attribuer un don de 500,00 € à l'AMF, au titre de la solidarité envers les communes sinistrées.

Vote : *Adopté à l'unanimité — Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0*

Référence de délibération : D2026_09_059

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

1. Sécurité routière – circulation d'engins motorisés

Intervenant(s) : Philippe CARRE (avec contributions de Loïc DELANDRE, Alain DARMON et Pietro PAPA)

Philippe CARRE signale la présence récurrente de quads et de motos circulant à vive allure sur le chemin de l'impasse du Lavoir, malgré l'interdiction de circulation des engins motorisés déjà en vigueur à cet endroit. La commission travaux étudiera la mise en place d'un dispositif adapté (barrière, chicane ou apport de pierres) permettant de limiter le passage de ces véhicules tout en préservant celui des piétons, cyclistes et engins agricoles.

2. Passerelle du pont en fer

Intervenant(s) : Philippe CARRE

Philippe CARRE signale l'état dégradé des traverses en bois de la passerelle située près du calvaire. Une solution de recouvrement de l'existant sera recherchée auprès du prestataire compétent.

3. Cimetière – columbarium et caves-urnes

Intervenant(s) : Olivier GENDRON (avec contributions de Marie-Françoise RIVIÈRE et Loïc DELANDRE)

Olivier GENDRON rend compte de la commission cimetière réunie le 9 septembre 2026 : après comparaison de trois prestataires, la société Caton a été retenue pour la fourniture et la pose des columbariums, caves-urnes et le nettoyage des monuments aux morts, pour un montant d'environ 21 760 €. Le règlement intérieur du cimetière, en cours d'élaboration, sera soumis ultérieurement au Conseil Municipal.

4. École – restauration scolaire et vie périscolaire

Intervenant(s) : Olivier GENDRON et Magalie QUÉTER (avec contributions de Christophe GAUDY, Alain DARMON, Pietro PAPA et Laure RENARD)

Olivier GENDRON et Magalie QUÉTER rendent compte de la réunion tenue avec le personnel périscolaire : des mesures ont été mises en place pour le maintien du calme pendant les repas et la réduction du gaspillage alimentaire, ainsi qu'un dispositif de sanctions graduées en cas d'incivilité (avertissement, isolement à table, mot dans le cahier, entretien avec Monsieur le Maire, exclusion temporaire). Une amélioration est constatée depuis la rentrée. Un calendrier permettant aux élus de déjeuner à tour de rôle à la cantine sera prochainement proposé.

5. Location de la salle communale

Intervenant(s) : David FOURNIER (question) et Christophe GAUDY (réponse)

En réponse à une question de David FOURNIER, Monsieur le Maire rappelle que la location de la salle communale sera désormais réservée aux personnes connues de la commune, afin de limiter les dégradations constatées lors de précédentes locations.

6. Entretien et propreté des salles communales

Intervenant(s) : Loïc DELANDRE (question) et Magalie QUÉTER (réponse), avec contributions de Jocelyne SPECHT, Céline GAUDON et Jennifer ZELGHIN

En réponse à une question de Loïc DELANDRE sur les modalités d'entretien des salles, Magalie QUÉTER rappelle aux utilisateurs de la salle annexe et de la salle polyvalente l'obligation de restituer les locaux propres (vaisselle, sol, évacuation des déchets) à l'issue des manifestations communales.

7. Entretien des chemins communaux

Intervenant(s) : Loïc DELANDRE

Loïc DELANDRE signale que les bords de certains chemins communaux, dont l'impasse des Naudins, ne sont plus broyés depuis plusieurs années. Cette demande sera transmise aux agents techniques.

8. Marché de Noël – contenants personnalisés

Intervenant(s) : Jennifer ZELGHIN

Jennifer ZELGHIN indique que l'association Les Vallées Gâtinaises souhaite proposer, dans le cadre du marché de Noël, des contenants en verre personnalisables aux couleurs de la commune, sans coût pour la collectivité. Le Conseil Municipal n'émet pas d'opposition à cette initiative, sous réserve de l'autorisation d'usage du blason communal.

9. Récompense pour l'obtention du baccalauréat

Intervenant(s) : Jennifer ZELGHIN et Magalie QUÉTER

Jennifer ZELGHIN propose une réflexion sur la diversification de la récompense remise aux nouveaux bacheliers. Magalie QUÉTER rappelle que la carte cadeau alterne chaque année entre deux enseignes. La carte Décathlon ayant été retenue en 2025, l'enseigne Fnac sera proposée au titre de l'année 2026.

10. Intervention pédagogique à l'école

Intervenant(s) : Jennifer ZELGHIN

Jennifer ZELGHIN évoque une intervention ponctuelle à l'école, par un enseignant de français exerçant en Égypte et actuellement de passage à Courtenay. Compte tenu du calendrier de rentrée, cette intervention pourrait être envisagée lors d'un prochain passage, en janvier 2027.

11. Circulation – hameau de la Maltournée

Intervenant(s) : Jocelyne SPECHT

Jocelyne SPECHT signale des manœuvres de demi-tour de véhicules sur la route communale, en sortie de virage, présentant un risque pour la sécurité des riverains.

12. Comité de pilotage du lotissement des Hauts-Bois

Intervenant(s) : Pietro PAPA

Pietro PAPA indique qu'une première réunion du comité de pilotage se tiendra le 25 septembre 2026. Un compte rendu sera adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'issue de cette réunion.

13. Déclarations de sinistres liés à la sécheresse (fissures)

Intervenant(s) : Laure RENARD (question) et Magalie QUÉTER (réponse)

En réponse à une question de Laure RENARD, Magalie QUÉTER rappelle la procédure de déclaration en vue d'une éventuelle reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de l'année 2026 : déclaration préalable auprès de l'assureur, puis transmission à la mairie (identité, adresse, coordonnées et photographies) avant le 31 décembre 2026, en vue de la saisie sur la plateforme ICatNat début 2027.

14. Plan de la commune

Intervenant(s) : Christophe GAUDY

Monsieur le Maire indique que la relecture du projet de plan communal est en cours avant validation définitive et impression.

15. Sirène communale

Intervenant(s) : Christophe GAUDY (avec contributions d'Alain DARMON, Céline GAUDON et Philippe CARRE)

Monsieur le Maire présente une demande d'un administré tendant à faire sonner mensuellement la sirène communale, à des fins de test du dispositif d'alerte. Un devis sera sollicité avant toute décision.

16. Projet photovoltaïque – bâtiments communaux

Intervenant(s) : Christophe GAUDY et Alain DARMON

Monsieur le Maire indique qu'un conseiller solaire d'EDF dédié aux collectivités sera rencontré prochainement afin d'étudier le potentiel photovoltaïque de l'école. Alain DARMON se propose d'être associé à cette démarche.

17. Bus Loiret Santé – dépistage ophtalmologique

Intervenant(s) : Christophe GAUDY

Monsieur le Maire informe qu'un bus proposant des consultations ophtalmologiques sur rendez-vous stationnera devant l'école le 23 octobre 2026, de 7h45 à 19h00, pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Une communication sera diffusée dès réception des supports.

18. Dépôts sauvages de déchets

Intervenant(s) : Christophe GAUDY

Monsieur le Maire indique qu'une délibération instaurant une tarification applicable en cas de dépôt sauvage de déchets sera proposée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

19. Syndicat intercommunal des transports scolaires (secteur de Courtenay)

Intervenant(s) : Christophe GAUDY (avec contributions de Pietro PAPA, Céline GAUDON et Alain DARMON)

Monsieur le Maire rend compte de l'assemblée générale du syndicat du 4 septembre 2026 : ce syndicat, financé par une cotisation de 28 € par enfant scolarisé (soit environ 2 100 € pour la commune en 2025), exerce des missions considérées comme faisant double emploi avec les compétences de la Région Centre-Val de Loire et de la Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO). Plusieurs communes membres envisagent de se retirer du syndicat. Le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur ce sujet lors d'une prochaine séance, une réunion du syndicat étant prévue le 2 octobre 2026.

20. Personnel communal – service périscolaire

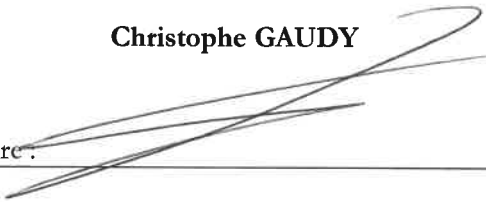
Intervenant(s) : Magalie QUÉTER

Magalie QUÉTER, secrétaire de mairie, signale l'absence pour formation d'un agent du service périscolaire les 8, 9, 12 et 13 octobre 2026, et sollicite la disponibilité des élus pour assurer les temps d'accueil du matin et du soir durant cette période, avant un recours éventuel à Emploi Gâtinais.

LEVÉE DE SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.

SIGNATURES

Le Maire Christophe GAUDY  Signature :	Le Secrétaire de séance Robert COULON  Signature :
---	--